

RUMEURS, SECRETS ET MÉPRIS QUEL AVENIR POUR L'EPM ?

Depuis plusieurs semaines, une information circule discrètement mais avec insistance, l'Établissement Pénitentiaire pour Mineurs devrait être rattaché au Centre Pénitentiaire de Marseille. Rien n'a été officiellement annoncé, rien n'a été clairement assumé, et pourtant tout laisse à penser qu'un projet est bien en train de se construire.

Ce qui choque, une fois de plus, ce n'est pas seulement le fond, mais la méthode. À aucun moment les organisations syndicales n'ont été informées. À aucun moment les personnels n'ont été associés à une réflexion qui les concerne directement. L'administration semble travailler en coulisses, laissant filtrer quelques éléments, tout en évitant soigneusement toute communication officielle.

Pendant ce temps, sur le terrain, les interrogations se multiplient et l'inquiétude grandit. Car derrière ce projet flou, ce sont des femmes et des hommes qui attendent des réponses. Que vont devenir les personnels affectés à l'EPM, qu'ils soient surveillants, administratifs, officiers... ? Quelles seront leurs conditions d'affectation demain ? Quelles garanties auront-ils sur leurs missions et sur leur avenir professionnel ?

Au-delà des situations individuelles, c'est toute l'organisation de l'établissement qui est en question. Un rattachement au Centre Pénitentiaire de Marseille ne serait pas une simple formalité administrative. Il entraînerait nécessairement une réorganisation des services, une redéfinition des rôles et, très probablement, des conséquences directes sur les conditions de travail. Or aujourd'hui, rien n'est expliqué, rien n'est clarifié.

Une autre question se pose avec insistance, quelles sont les véritables motivations de ce projet ? S'agit-il de répondre à des difficultés de gestion, à un niveau d'absentéisme jugé problématique, ou à une logique purement administrative ? Là encore, le silence de l'administration ne fait qu'alimenter les doutes et renforcer le sentiment d'opacité.

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice, cette manière de faire est inacceptable. On ne peut pas construire un projet impactant autant de personnels sans un minimum de transparence. On ne peut pas décider dans l'ombre, en laissant les agents dans l'incertitude la plus totale.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice** exige aujourd'hui des réponses claires, précises et sans détour. Les personnels doivent être informés. Les Organisations Syndicales doivent être respectées. Et si un projet existe, même à l'état d'étude, il doit être présenté sans délai. Les agents ne sont pas des variables d'ajustement. Ils méritent mieux que des rumeurs et des décisions prises en catimini.

Le bureau local UFAP UNSa Justice restera pleinement mobilisé pour défendre les intérêts des personnels et ne laissera pas ce dossier avancer dans le silence.

Marseille, le 21 avril 2026

**Le bureau local
UFAP UNSa Justice**

